13 juin : Inauguration place Brot



Inauguration des travaux « intempéries 2014 », aménagement place Brot et confort thermique de l'école.

Sur la photo : M. Didier Lauga, préfet du Gard, M. Yvan Lachaud, président de Nîmes Métropole, M. Denis Bouad, président du conseil départemental, Mme Bérengère Noguier, conseillère départementale, présidente du SMGG, M. Fabrice Verdier, conseiller régional, représentant Mme Carole Delga, présidente de la région Occitanie, M. Roland Canayer, président du SMEG.

22 juin - fête de l'école réussie

En fin d'après-midi le 22 juin, parents d'élèves, atsem, animateurs et enseignants ont envahi le terrain de sport pour la fête annuelle de l'école. Des calculettes ont été remises aux élèves du CM2 par la municipalité avec ses félicitations

Les enfants ont présenté un joli spectacle musical.

D'abord sous la direction d'Elsa, l'animatrice des activités musicales, ils ont fait le tour du monde des rythmes endiablés. Puis avec leurs enseignants, ont été présentées des danses animées et joyeuses, histoire de terminer l'année scolaire dans la bonne humeur.

C'était la fête de fin d'année, de l'été, des grandes vacances qui approchaient......Une réussite jusque tard dans la soirée!



Nîmes Agglo Rando, l'application qui connecte les randonneurs

Nîmes Métropole connecte les randonneurs sur une application : Nîmes Agglo Rando! Ludique et interactive elle propose d'ores et déjà 15 boucles classées selon leur niveau, leur temps de réalisation et le nombre de kilomètres à parcourir.

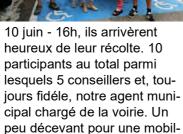
Très simple d'utilisation et disponible sur tous les smartphones, l'application propose parmi les 15 boucles, 2 sur le territoire de Dions et recense 7 points d'intérêts : le village, la maison des chauves-souris, le château des Buyssières, le Gardon et les forêts de berge, le plateau du Grès, le gouffre des Espelugues, la végétation du gouffre.

Parmi les options proposées, vous pouvez retrouver les manifestations du territoire, les endroits où manger et dormir. Vous pouvez également prendre des photos du territoire et les partager sur les réseaux sociaux.

Alors n'attendez plus et ayez le réflexe de ces 3 mots : Nîmes Agglo Rando.

Journée citoyenne de ramassage des déchets





sation citoyenne.



20 juin: Goutajon.
La gendaremerie recherche
les auteurs de cette incivilté dans le Gard
et...l'Hérault.Et depuis un
dépôt volumineux de mobiliers sur le Grès....

Recensement de la population 2019

Vous allez être recensé(e) en 2019- 17 janvier au 16 février. Un agent recenseur se présentera chez vous et vous demandera de répondre à l'enquête « papier » ou de le faire sur internet en vous remettant un code personnel—www.le-recensement-et-moi.fr.

A quoi sert le recensement ?

Il détermine le nombre de personnes qui vivent en France et la population officielle de chaque commune prise en compte pour déterminer le montant de la participation de l'Etat au budget des communes. Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique utile à tous.

Des réponses strictement confidentielles

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel. Il est muni d'une carte officielle qu'il doit présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Le recensement est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Recensement

La commune recrute du 17 janvier au 16 février 2019, 3 ou 4 personnes chargées du recensement sur Dions. Renseignements et candidatures en mairie.

Etat civil

Mariage: Sémionoff-Bru Yvonnick et Saint-Haont Bettina le11 juillet 2018.

Noces d'Or - Mme et Mr Espagnac le 14 juillet 2018. Félicitations aux nouveaux et anciens époux.

Pacs : Patrick Chabert et Véronique Nevejans le 31 août 2018.

Naissance:

Louis Marie Léandre Beaufort, le 22 août 2018. Nos félicitations aux heureux parents.



Mairie de Dions N° 19—septembre 2018



Bulletin municipal

Ecole de Dions : des effectifs en chute libre

27 élèves inscrits en 2018-2019 contre 39 en 2017-2018. Une chute de près de 29%. Et ce n'est pas fini. En septembre 2019, 5 élèves de CM2 partiront au collège pour 3 entrées potentielles en maternelle.

Une école à 25 élèves sera-telle pérenne? C'est l'Inspection d'académie qui décide. Nous ferons tout pour le maintien des 2 classes existantes.

	années scolaires			
classes	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Maternelle	13	10	9	4
СР	6	5	8	4
CE1	7	5	5	7
CE2	7	6	5	4
CM1	5	6	5	4
CM2	2	4	7	4
Total	40	36	39	27
années anté-	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
rieures	32	27	34	35

Cette chute des effectifs n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat d'un échec d'une politique de l'habitat par les municipalités successives, malgré quelques tentatives (La Glacière, projet de PLU, etc.). Résultat: un vieillissement continu de la population, pas d'installa-tion de jeunes...

^l Que faire? Trois possibili-

tés très modestes :

- aménager les locaux de l'école pour accueillir dès la rentrée 2019 les enfants de 3 ans
- réaliser le programme de construction de 8 logements sociaux tel qu'il a déjà été exposé dans ce bulletin.
- inciter les propriétaires de logements vacants à leur réhabilitation et à leur location en utilisant les aides financières institutionnelles. Une réalisation en cours. (26 logements vacants sur la commune)



Trois nouvelles enseignantes prendront leur fonction à la rentrée: Mme Amandine Vansestraten, directrice, Mme Manon Gauchard et Mme Blandine Pont qui complétera les temps partiels d'Amandine et Manon, aidées par Cathy Vezon, ATSEM.

Rythmes scolaires : semaine scolaire sur 4 jours 1/2.

Activités périscolaires du centre de loisirs

de Dions : le PEDT (projet éducatif territorial) a été approuvé par les autorités départementales. Au programme : sports, musique, activités manuelles. Direction : Carine Novack

Activités extra-scolaires : cantine et garderie— Pas de changement du règlement que les parents sont invités à lire et à signer lors des inscriptions—Responsable : Karine Hirsch

Édito

En ce début septembre, bonne reprise d'activité à tous.

Notre école va accueillir une nouvelle équipe enseignante : Mmes Vansestraten, Gauchard et Blandine Pont. Bienvenue à elles qui auront en charge 27 enfants de 4 à 11 ans. (cf. ci contre).

L'interdiction faite aux municipalités par la loi Labbé d'utiliser des désherbants et autres produits phytosanitaires complique la tâche d'entretien des espaces publics, rues, chemins, cimetière, bords de cours d'eau, terrains de sport....

Il n'existe aucun moyen efficace pour éviter la prolifération des herbes, sauf à recruter plusieurs agents pour compléter l'équipe actuelle - un agent à plein temps et un agent à mi-temps—qui assure également l'entretien des bâtiments, etc.

Il faut accepter désormais quelques mauvaises herbes ce qui reste bien moins dangereux que l'emploi d'herbicides.

« L'enjeu est environnemental pour la préservation de nos espaces naturels, mais aussi de santé publique pour nous, nos enfants et les générations à venir.

Il ne concerne donc pas seulement les collectivités mais l'ensemble des citoyens. Aujourd'hui, en vous engageant dans cette démarche, en modifiant vos pratiques d'entretien de vos espaces verts, de votre jardin, de votre limite de propriété, vous pouvez vous aussi devenir acteurs de ce projet ».

C'est ensemble que nous pourrons construire un village plus respectueux de son environnement. C'est à cette démarche « éco citoyenne » que je vous invite à adhérer.

Jean Verdalle, Maire

Panneaux solaires sur le toit de l'école

Soutenir et aider la transition énergétique sera prochainement possible pour tout habitant de Dions. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. La Région Occitanie a l'objectif d'être la première dans le domaine de l'énergie positive



Dans ce cadre, la coopérative CITRE, dont le siège social est à Uzès, a proposé à la municipalité d'installer sur les toits de l'école publique du village des panneaux photo-voltaïques de 9kWc qui produiront de l'électricité revendue à ENEDIS.

Entièrement financée gion Occitanie et le sou-

par les citoyens avec l'aide de la Région Occitanie et le soutien du Département du Gard, l'installation devrait être opérationnelle d'ici la fin de cette année.

Qui est CITRE-la coopérative ?

Créée en 2017, CITRE est une SCIC-SAS (Société coopérative d'intérêt collectif). On compte aujourd'hui plus de 600 SCIC en France qui connaissent une croissance de 20 % par an. Leur originalité est que le capital et la gouvernance sont détenus par les citoyens, les professionnels associés aux projets, les bénéficiaires des installations, les collectivités locales : la place de chacun est claire et régie par des règles de droit (droit des sociétés, de la coopération et des collectivités locales) et par le contrat passé entre les sociétaires. Elle permet aux acteurs locaux et aux habitants de s'impliquer dans le développement de leur territoire avec les collectivités locales.

Projet pédagogique et financement participatif

C'est aussi un beau projet pédagogique pour les élèves de l'école mené conjointement avec la municipalité. Soutenir et aider la transition énergétique sera prochainement possible pour tout habitant de Dions. .

Pour y parvenir, la coopérative lance une campagne de financement participatif auprès des habitants de la commune. C'est l'occasion d'investir son épargne dans des projets porteurs d'avenir en souscrivant des parts de capital et en ouvrant des comptes courants d'associés, rémunérés de 0,9 à 3%.

Campagne de financement participatif:

Contacts:

CITRE:

courriel : contact@citre-coop.com

• Tél.: 07 83 50 59 75

• Site internet : <u>www.citre-coop.com</u>

Mairie: 04 30 06 52 90

Réfection de la toiture et confort thermique de la mairie



Dans le bulletin 17 nous vous faisions part de la nécessité de refaire le toit de la mairie, qui devient dangereux pour les passants, des tuiles se détachant et chutant dans la rue, ainsi que l'isolation et le chauffage dans le but d'une économie d'énergie. Coût global : 38 106€

La Préfecture vient de nous attribuer une sub-

vention de 22102€ au titre des dotations d'équipement des territoires ruraux, soit 67% des dépenses et Nîmes Métropole 8 002€, Il reste à la charge de la commune 8 002€.

Les travaux seront réalisés dans le courant du dernier trimestre 2018.

La mairie restera ouverte pendant la durée des travaux

L'aire de jeux. Enfin!









L'utilisation de l'aire de jeux fait l'objet d'une réglementation affichée à

l'entrée du stade. Les parents sont responsables de la surveillance des enfants..

Sécurité routière



Une subvention « produit des amendes de police relatives à la circulation routière » a été attribuée à la commune. Montant 8 178,75€ pour un total de dépenses de 10 905€.

Le programme retenu par la commission départementale tend à sécuriser la circulation sur la RD22 dans la traversée de Dions:

- Création d'une zone 30 entre la Guinguette et la boulangerie
- Pose de 2 panneaux à l'arrêt des autocars
- Pose de potelets anti-stationnement
- Mise en place d'un radar pédagogique.

Travaux dernier trimestre 2018.

Interdiction d'utiliser herbicides et fongicides



Réglementation

La loi n° 2014-110 dite Labbé du 6 février 2014 oblige les communes à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics à l'échéance du 1er janvier 2018.

Les particuliers, eux, ne pourront plus en acheter à compter de 2022.

Enjeu majeur de santé publique

Les produits phytosanitaires utilisés par les collectivités sont à 90% des désherbants. Ces produits, sont potentiellement dangereux et toxiques pour les milieux naturels et pour l'homme et supprimer progressivement leur utilisation participe d'une gestion raisonnée de notre environnement.

Petits travaux de voiries

Les subventions catastrophes naturelles nous ont permis de refaire en enrobé la plupart des rues. Il reste des zones en mauvais état. Un relevé exhaustif a été fait pour « boucher les trous » d'où les marques à la peinture sur les chaussées. Un appel d'offre a été lancé et une entreprise retenue. Nous interviendrons dès que nous aurons reçu les soldes des subventions des travaux qui viennent de se tereminer.

L'église



Les experts de l'assureur et de la commune sont en désaccord sur l'origine des fissures. Une nouvelle expertise doit être faite le 7 septembre en vue d'un accord.

Nous pouvons espérer réaliser les travaux fin septembre—octobre.

Et les cloches pourront à nouveau rythmer la vie des dionsoises et des dionsois.

Sécurité des personnes et des biens

En 2017 la gendarmerie de Saint-Chaptes a effectué 1059 interventions dont 54 sur le territoire de Dions.

Total: 26 procès-verbaux dont:

- Atteinte à l'intégrité physique : 6
- Cambriolages : 5
- Vols liés aux véhicules : 10Atteinte à la tranquillité : 5



Les chiffres sont stables et en dessous de ceux des communes voisines alors que nous ne disposons pas de police municipale.

Un des exercices préférés est le vol à la roulotte des véhicules sta-

tionnant à proximité du gouffre des Espelugues.

La présence de personnes à l'intérieur des maisons ne gène guère les « visiteurs » : maintenir les portes fermées à clés et protéger les accès par les fenêtres.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des « incivilités », : dé-

Allée des écoliers



Réalisé en pierres sèches par le chantier d'insertion du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, le mur supporte l'impasse des écoliers. La sécurité est ainsi assurée.

La chaussée de l'allée le long du mur sera réhabilitée dès que possible.